



IRP ET NÉGOCIATIONS SOCIALES APRÈS LES ORDONNANCES DE 2017

LES ESSENTIELS

Le bon fonctionnement des instances de représentation du personnel est à la base de la qualité du dialogue social au sein des organisations. Les Ordonnances dites « Macron » ont apporté des évolutions importantes dans la représentation du personnel et dans la négociation en entreprise, notamment en créant le Conseil Social et Économique, et en redéfinissant les niveaux de négociation.

Cette formation permettra aux participants de s'approprier les nouvelles dispositions en les inscrivant dans une vision globale de la représentation du personnel. Ils pourront ainsi se préparer à une mise en œuvre conforme à la réglementation.

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances relatives aux instances de représentation du personnel et à leur fonctionnement
- Identifier les points de vigilance liés aux évolutions législatives



16 octobre 2018



Rennes



316€
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

CONTENU

Les instances représentatives du personnel créées par les Ordonnances « Macron »

Le Conseil Social et Économique (CSE)

Mise en place du CSE :

Appréhender l'environnement (structuration, représentants de proximité...)

Modalités de mise en place

Élections et désignations (Protocole d'Accord Electoral ; Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

Fonctionnement du CSE :

Les attributions (Économiques/Activités sociales et culturelles...)

Les réunions et moyens (Expertises...)

Le Conseil d'entreprise

Les instances représentatives du personnel maintenues par les Ordonnances « Macron »

Les délégués syndicaux

Les Représentants de la Section Syndicale

La réforme de la négociation en entreprise des Ordonnances « Macron »

Hiérarchie des normes : rôle Entreprise / Branche

Les modalités pour négocier un accord

Le contenu de base d'un accord (clauses obligatoires, durée...)

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH/RRH

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- études de situations
- échanges

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social